

Mayotte/ Prise en compte d'une situation exceptionnelle

Lors de notre dernière rencontre avec la DAP, la situation du Centre Pénitentiaire et des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Mayotte a été évoqué. Notre organisation syndicale a demandé, entre autre, l'apport de personnels supplémentaires sur ces structures. Nous avons également alerté sur la situation exceptionnelle que vivent nos collègues dans ce département.

Aujourd'hui le DAP confirme nos demandes:

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux,

Vous le savez, la situation sur l'île de Mayotte est particulièrement difficile depuis plusieurs mois ; ce qui a justifié l'envoi d'un groupe d'ERIS sur place en appui.

La crise s'est aggravée ces dernières semaines rendant le fonctionnement des services pénitentiaires (CP Majicavo et SPIP) très précaire. Dans ce climat d'insécurité durable, doublé d'une crise sociale et économique profonde, j'ai pris la décision de renforcer les effectifs, notamment au sein du centre pénitentiaire de Majicavo confronté de surcroît à une surpopulation carcérale endémique (plus de 200% de taux d'occupation).

Nous allons donc lancer une campagne de mobilité spécifique dès lundi prochain. Une note de publication est en cours de finalisation avec un objectif de publication des résultats dans un délai maximal compris entre 6 et 8 semaines. 15 postes de surveillants- surveillants/brigadiers seront ouverts sur le CP de Majicavo. La prise de fonction qui sera précisée dans la note de publication est fixée aux alentours du 1er mai 2024.

La situation des gradés (1er surveillants/brigadiers chefs) sera traitée ultérieurement, tout comme celle des CPIP. Pour ces derniers, des postes supplémentaires pourront être proposés à la CAP de mobilité du printemps).

Bien cordialement.

Laurent RIDEL

Le 16 février 2024
La Fédération